

Tab 1

English - Français



L-VLG-EIF

LABEL VLG Éthique Impact des Fonds

Un Label de Gestion Éthique, Quantitative et Qualitative des Fonds

19.03.2025



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p1/43

I. LABEL VLG Éthique Impact des Fonds (L-VLG-EIF)

Un Label de Gestion Éthique, Quantitative et Qualitative des Fonds

A. Préambule Licences et Partages

Ce document est sous LICENCE et copyrights - © LABEL VLG COPYRIGHTS ECOSYSTEM VLG world

Ce document a été créé par Virginie Guignard Legros Présidente de ECOSYSTEM VLG world et vérifié par Niamele Mamadou, coordinateur des communautés dans le cadre de **ECOSYSTEM VLG world** et de son **UNIVERS**.

Ce document a été développé par Virginie Guignard Legros pour ECOSYSTEM VLG world. Il est protégé selon les règles définies dans ce document p39.



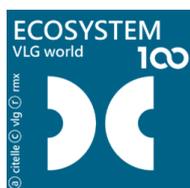
ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p2/43

B. Sommaire

I. LABEL VLG Éthique Impact des Fonds (L-VLG-EIF)	2
A. Préambule Licences et Partages	2
B. Sommaire	3
C. Objectifs du label	5
D. Critères d'évaluation (Quantitatifs & Qualitatifs)	5
1. Quantitatifs (Indicateurs mesurables)	5
2. Qualitatifs (Valeurs et Perceptions)	6
E. Obligation de contrôle par un organisme agréé	6
F. Conditions d'entrée dans le label	7
1. Candidature initiale et de renouvellement	7
2. Audit d'entrée	7
3. Signature de la charte du Label	7
4. Appartenance au label	7
G. Certification et Renouvellement	8
H. Conditions de sortie et exclusion du label	8
1. Sortie volontaire	8
2. Exclusion	9
3. Clause NDA et poursuites judiciaires	9
I. Mécanismes de contrôle continu et transparence publique	9
1. Rapports trimestriels	9
2. Groupes de contrôle thématiques	9
3. Plateforme digitale publique	10
J. Recrutement et rôle des organismes de contrôle dans le cadre du Label Ethique	10
1. Sélection et recrutement des organismes de contrôle	10
2. Rôle de l'ECOSYSTEM VLG World RULES HQ	10
3. Avantages du système de contrôle	10
4. Résumé	11
K. Plus d'informations	11
L. Conclusion du LABEL VLG-EBM- L	11
II. Charte du Label Éthique pour les Organisations Humanitaires	12
A. Introduction	12
B. Principes Fondamentaux	12
1. Neutralité et Impartialité	12
2. Transparence et Responsabilité	12
3. Respect de la Dignité Humaine	12
4. Impact et Efficacité	13
C. Engagements des Organisations Signataires	13
D. Clause de Confidentialité (NDA)	13
E. Indicateurs de Performance (KPI)	13



1. Impact Humanitaire	13
2. Transparence et Gestion des Ressources	13
3. Qualité et Conformité	14
F. Révocation du Label	14
G. Conclusion	14
III. Compléments au Label éthique : Gestion des Dysfonctionnements éthiques dans l'Humanitaire	15
A. Indépendance et Neutralité	15
B. Transparence et Responsabilité	15
C. Réputation et Partenariats	15
D. Respect des Bénéficiaires et de leur Autonomie	16
E. Concertation et Représentation	16
F. Communication et Dignité dans les Moments Difficiles	16
IV. Questionnaire du Label Éthique pour les Organisations Humanitaires	17
A. Principes Fondamentaux	17
B. Obligation de Transparence	19
C. Protection des Bénéficiaires et Respect des Données	20
D. Non-divulgence (NDA)	21
E. Indicateurs de Performance (KPI)	22
F. Evaluation des pratiques éthiques	24
1. Indépendance et Neutralité	24
2. Transparence et Responsabilité	26
3. Réputation et Partenariats	27
4. Respect des Bénéficiaires et de leur Autonomie	28
5. Concertation et Représentation	29
6. Communication et Dignité	30
7. Statistiques et Indicateurs Clés de Performance (KPI)	32
G. Formulaire d'évaluation globale	36
H. Evaluation finale par ECOSYSTEM VLG world	37
I. Les signatures des parties	38
V. Licences et Partages	39
A. A l'extérieur de ECOSYSTEM VLG world UNIVERS	39
B. à l'intérieur de ECOSYSTEM VLG world UNIVERS	39
C. Les cas d'usages Hors du LABEL COPYRIGHTS ECOSYSTEM VLG world	39
VI. Mise à jour régulière de ce document	40
VII. Informations générales sur les labels	40
VIII. Contacts	40
IX. Comptes bancaires	41
X. Formulaire de Dons de ECOSYSTEM VLG world HQ	42

C. Objectifs du label

- Pour les donateurs : Assurer que les fonds sont gérés avec transparence, efficacité et impact.
- Pour les usagers : Instaurer un cadre éthique de gestion et de contrôle pour garantir l'utilisation optimale des ressources.
- Pour les bénéficiaires : Certifier que les programmes respectent les besoins réels et les droits fondamentaux.

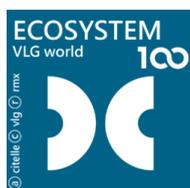
D. Critères d'évaluation (Quantitatifs & Qualitatifs)

1. Quantitatifs (Indicateurs mesurables)

- **Pour les donateurs**
 - 70 % des fonds affectés directement aux projets sur le terrain*
 - Frais administratifs sont entre 10% à 21%
 - La taxe administrative de ECOSYSTEM VLG world est de 4%
 - Les Copyrights pour les projets sont de 2,5% à 5%
 - Taux de réalisation des objectifs des programmes selon les KPI définis pour chaque projet.
 - Délais de mise en œuvre des programmes (respect des échéances).

**Sauf exception pour ECOSYSTEM VLG world HQ (head Quarter) qui centralise les dépenses communes de l'écosystème et dont 100% des fonds sont alloués à la gestion.*

- **Pour les usagers**
 - Respect des budgets alloués.
 - Audit financier annuel indépendant et publié.
 - Taux d'utilisation des ressources allouées (exemple : fonds non utilisés ou mal employés).



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p5/43

- **Pour les bénéficiaires**
 - Nombre de bénéficiaires réellement touchés par les programmes.
 - % d'amélioration mesurable (exemple : diminution des cas de choléra post-vaccination).
 - Ratio coût/bénéficiaire (efficacité de l'utilisation des fonds).

2. Qualitatifs (Valeurs et Perceptions)

- **Pour les donateurs**
 - Transparence des rapports (publier des rapports clairs et accessibles sur les fonds et leur impact).
 - Niveau de satisfaction des donateurs (via des enquêtes régulières).

- **Pour les usagers**
 - Adhésion aux principes d'éthique (par exemple, éviter les conflits d'intérêts).
 - Respect des délais et des engagements pris envers les bénéficiaires et les donateurs.
 - Formation des équipes à la gestion éthique et responsable des ressources.

- **Pour les bénéficiaires**
 - Participation des bénéficiaires dans l'évaluation et l'adaptation des programmes (comités consultatifs locaux).
 - Respect des valeurs locales, des traditions et de la dignité des bénéficiaires.
 - Sensibilisation et écoute active des bénéficiaires sur leurs besoins réels.

E. Obligation de contrôle par un organisme agréé

Tout acteur souhaitant obtenir ou conserver le label doit :

- Passer un audit annuel réalisé par un organisme de contrôle agréé par le Label Label VLG Éthique Impact des fonds.
- Ces organismes sont sélectionnés pour leur expertise en gestion financière, audit d'impact social, et vérification éthique.
- L'organisme de contrôle émet un rapport détaillé qui est transmis à :
 - Le comité d'attribution du Label.
 - Les parties prenantes concernées (donateurs, usagers, bénéficiaires).



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p6/43

F. Conditions d'entrée dans le label

1. Candidature initiale et de renouvellement

- Remplir un dossier de candidature comprenant :
 - Les informations financières de l'organisation sur 3 ans (si disponible).
 - Les projets réalisés ou en cours.
 - Une déclaration d'intention engageant l'organisation à respecter les valeurs et critères du Label.
- Payer les frais d'évaluation initiale, les frais d'audit d'entrée et les frais de validation et signatures certifiées en avance.

2. Audit d'entrée

- Un audit complet est réalisé par un organisme agréé pour vérifier :
 - La transparence financière.
 - Les méthodes de travail et de gestion.
 - L'impact social des projets réalisés.
- En cas de doute ou de manquements, l'audit peut être complété par un comité d'éthique indépendant.

3. Signature de la charte du Label

- Les organisations acceptées doivent signer la Charte du Label VLG Éthique Impact des Fonds, incluant :
 - Un engagement à respecter les critères.
 - Une clause de confidentialité (NDA) interdisant l'utilisation abusive des ressources et permettant des poursuites judiciaires en cas de fraude.
 - Un accord pour se soumettre au processus de médiation et au tribunal interne du Label en cas de litige.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p7/43

4. Appartenance au label

- Le label est attribué pour une durée de 3 ans, renouvelable après audit et validation.

G. Certification et Renouvellement

Pour garantir la continuité dans le respect des valeurs et des standards du Label, chaque membre (donateurs, usagers, ou bénéficiaires institutionnels) devra obligatoirement passer en plus de sa nouvelle candidature un processus de **certification tous les 3 ans** pour renouveler son autorisation de participation au Label.

Ce processus de certification inclut :

- Une **évaluation complète des pratiques** en lien avec les critères éthiques, qualitatifs, et quantitatifs définis par le Label.
- Une vérification des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs déclarés.
- Une analyse de l'utilisation des fonds, de la transparence des opérations, et de l'impact réel sur les bénéficiaires.

Tous les contrôles et audits nécessaires pour la certification ou son renouvellement doivent être réalisés par un **organisme de contrôle agréé par le Label**. **Les frais de certification sont à la charge de l'entité certifiée**, qu'il s'agisse d'une organisation, d'une entreprise ou d'un bénéficiaire institutionnel. Cela permet d'assurer l'indépendance et la rigueur des audits tout en protégeant la neutralité du Label.

En cas de non-respect des critères ou d'échec à l'évaluation, une **médiation interne** sera proposée pour permettre une amélioration corrective. Si les efforts sont insuffisants ou si des violations graves des règles du Label sont constatées, l'entité concernée pourra être exclue définitivement par un **tribunal interne**, dans le cadre des conditions d'exclusion.

H. Conditions de sortie et exclusion du label

1. Sortie volontaire

- Une organisation peut quitter le label sur demande en respectant un préavis de 3 mois.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p8/43

- Tous les rapports d'audit doivent être finalisés et transmis avant la sortie.

2. Exclusion

- En cas de non-respect des critères du Label, une procédure en trois étapes est enclenchée :
 - Signalement : Un manquement est signalé (par les donateurs, bénéficiaires ou auditeurs).
 - Médiation : Une médiation est organisée entre l'organisation et le comité d'éthique du Label pour tenter de résoudre les problèmes.
 - Tribunal interne : Si la médiation échoue, le Tribunal Interne du Label statue sur l'exclusion.
 - Ce tribunal est composé de membres indépendants et de représentants des parties prenantes (donateurs, usagers, bénéficiaires).
 - Si l'organisation est reconnue coupable de fraude ou d'abus, elle est exclue immédiatement, et des sanctions peuvent être appliquées (voir NDA).

3. Clause NDA et poursuites judiciaires

- Toute organisation portant atteinte aux valeurs ou aux règles du Label est liée par une clause de confidentialité (NDA).
- En cas de fraude, détournement de fonds ou comportements nuisibles :
 - Des poursuites judiciaires peuvent être engagées.
 - Les noms des organisations frauduleuses peuvent être publiés pour préserver la réputation du Label et protéger les autres parties prenantes.

I. Mécanismes de contrôle continu et transparence publique

1. Rapports trimestriels

- Tous les membres du Label doivent soumettre des rapports trimestriels incluant :
 - L'état des fonds.
 - Les indicateurs d'impact.
 - Les retours des bénéficiaires.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p9/43

2. Groupes de contrôle thématiques

- Les groupes peuvent être mis en place pour des domaines spécifiques (ex : santé, éducation, gestion de crise).

3. Plateforme digitale publique

- Les donateurs, usagers et bénéficiaires peuvent consulter les indicateurs de performance et signaler tout manquement.

J. Recrutement et rôle des organismes de contrôle dans le cadre du Label Ethique

L'adhésion au **label éthique ECOSYSTEM VLG world** repose sur des normes rigoureuses visant à garantir la transparence, la conformité et l'impact positif. Pour garantir le respect de ces engagements,

1. Sélection et recrutement des organismes de contrôle

- Les organismes de contrôle doivent être indépendants et spécialisés dans la **vérification des engagements éthiques et financiers des entreprises et des organisations**. Il peut s'agir de cabinets d'audit, d'ONG spécialisées, d'organismes de certification locaux ou d'institutions reconnues dans les domaines de la conformité et de la responsabilité sociale des entreprises.
- La sélection doit tenir compte de **l'expertise sectorielle, de la neutralité et de la reconnaissance locale** de l'organisation.
- Le siège d'**ECOSYSTEM VLG World** peut fournir une **liste de partenaires approuvés**, mais les membres peuvent également proposer une organisation sous réserve de validation par le siège d'**ECOSYSTEM VLG World RULES**.

2. Rôle de l'ECOSYSTEM VLG World RULES HQ

- **Supervision centrale** : En Suisse, le siège d'**ECOSYSTEM VLG World RULES** peut assumer ce rôle de supervision et de régulation.
- **Supervision des structures locales** : Bien qu'il puisse fournir des recommandations et valider les processus, il est conseillé aux membres d'opter pour un organe de contrôle local afin d'assurer une meilleure adaptation aux contextes réglementaires et culturels des bénéficiaires.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p10/43

3. Avantages du système de contrôle

- Assurer la **crédibilité et la traçabilité** des engagements.
- Permet aux membres de bénéficier d'un **soutien adapté** à leur localisation et à leur secteur d'activité.
- Facilite l'accès au **financement éthique** et renforce la confiance des partenaires et des investisseurs.

4. Résumé

L'intégration d'un organisme de contrôle est une condition essentielle pour adhérer au label éthique. Le siège d'**ECOSYSTEM VLG World RULES** joue un rôle clé dans la supervision globale, mais il est fortement recommandé d'opter pour une organisation locale afin d'assurer un contrôle efficace et approprié.

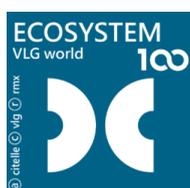
K. Plus d'informations

- Qu'est-ce qu'un Label ?
- Les KPI

Source : <https://shorturl.at/shUF5>

L. Conclusion du LABEL VLG-EBM- L

Le label **ECOSYSTEM VLG world Ethical Fund Impact** incarne une nouvelle norme pour la gestion responsable des fonds, combinant la transparence financière, un impact mesurable et des valeurs éthiques. Des mécanismes de contrôle rigoureux, un tribunal interne et des clauses de confidentialité garantissent la protection des parties prenantes tout en promouvant une action humanitaire et sociale véritablement transformatrice.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p11/43

II. Charte du Label Éthique pour les Organisations Humanitaires

A. Introduction

Le **Label Éthique** pour les organisations humanitaires vise à garantir des pratiques transparentes, responsables et efficaces au service des populations vulnérables. Cette charte définit les principes fondamentaux, les obligations des signataires et les critères de suivi et d'évaluation.

B. Principes Fondamentaux

1. Neutralité et Impartialité

- Les organisations doivent intervenir sans distinction de race, religion, nationalité ou opinion politique.
- L'aide doit être fournie exclusivement en fonction des besoins.

2. Transparence et Responsabilité

- Publication annuelle des rapports financiers et des activités.
- Audit externe obligatoire pour toutes les organisations labellisées.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p12/43

3. Respect de la Dignité Humaine

- Les programmes doivent être conçus pour autonomiser les populations aidées.
- Interdiction stricte de toute forme d'exploitation ou de traitement dégradant.

4. Impact et Efficacité

- Utilisation optimale des ressources.
- Priorisation des solutions durables et inclusives.

C. Engagements des Organisations Signataires

- Adhérer aux principes éthiques définis dans cette charte.
- Mettre en place des mécanismes de signalement des abus et des dérapages.
- Participer aux évaluations périodiques du Label Éthique.

D. Clause de Confidentialité (NDA)

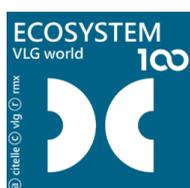
Les organisations signataires s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des données relatives aux populations aidées.
- Protéger les informations stratégiques échangées dans le cadre des initiatives labellisées.
- Ne pas divulguer ni exploiter les données sensibles à des fins commerciales ou politiques.

E. Indicateurs de Performance (KPI)

1. Impact Humanitaire

- Taux de couverture des besoins essentiels (nutrition, santé, logement, éducation).
- Nombre de bénéficiaires accompagnés sur une période donnée.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p13/43

- Amélioration du niveau de vie des populations aidées (suivi via des indicateurs sociaux et économiques).

2. Transparence et Gestion des Ressources

- Pourcentage des fonds alloués aux actions de terrain vs frais de structure.
- Respect des engagements financiers et délais de mise en œuvre.

3. Qualité et Conformité

- Nombre de conformités et non-conformités relevées lors des audits.
- Feedback des populations aidées et taux de satisfaction des bénéficiaires.

F. Révocation du Label

Le **Label Éthique** peut être révoqué en cas de non-respect des engagements. Un comité d'éthique examinera toute infraction et pourra imposer des sanctions allant de la mise en demeure à l'exclusion.

G. Conclusion

Cette charte est un engagement fort pour garantir une action humanitaire intègre et efficace. Les organisations signataires doivent s'assurer que leurs actions sont conformes aux principes définis ici, dans l'intérêt des populations qu'elles servent.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p14/43

III. Compléments au Label éthique : Gestion des Dysfonctionnements éthiques dans l'Humanitaire

A. Indépendance et Neutralité

- Une organisation humanitaire ne doit pas participer à des actions ou soutenir des initiatives politiques ou économiques allant à l'encontre des intérêts de ses bénéficiaires ou de la gouvernance locale. L'humanitaire ne doit en aucun cas être utilisé comme un levier de chantage ou un moyen de pression.
- Elle doit garantir son indépendance en diversifiant ses sources de financement, en sélectionnant ses bailleurs selon des critères éthiques rigoureux ou en établissant un protocole de neutralité avec ses bailleurs.

B. Transparence et Responsabilité

- Lorsqu'une organisation est confrontée à des environnements corrompus où la réalisation de ses missions implique de participer à des pratiques douteuses, elle doit rendre ces faits publics dans ses comptes et rapports d'activité. Une explication claire du contexte et des justifications doivent être présentées aux bailleurs et partenaires pour explorer ensemble des alternatives.

C. Réputation et Partenariats

- Une organisation est responsable de ses actions, mais aussi affectée par les pratiques de ses partenaires. En cas de scandale éthique touchant un partenaire, l'organisation doit réagir immédiatement en publiant une communication transparente destinée aux bénéficiaires, bailleurs et parties prenantes.
- Les bénéficiaires doivent être considérés comme des témoins clés des activités humanitaires. Une attention particulière doit être portée à leurs retours et perceptions.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p15/43

D. Respect des Bénéficiaires et de leur Autonomie

- Les organisations doivent respecter les choix des populations qu'elles servent, qu'ils soient politiques, sociaux, culturels ou relatifs à la gestion de leurs propres besoins. Lorsque d'autres organisations sont mieux placées pour répondre à une situation, elles doivent être mises en relation avec les bénéficiaires.
- Aucun territoire n'est la propriété d'une organisation, même si une répartition des zones d'intervention a été décidée à un niveau international.

E. Concertation et Représentation

- Il est interdit de négocier des solutions pour une population sans concertation préalable avec elle ni sans un représentant crédible à la table des **discussions**.

F. Communication et Dignité dans les Moments Difficiles

- Lorsqu'une organisation annonce une mauvaise nouvelle à ses bénéficiaires, comme l'arrêt d'un programme, elle doit maintenir une attitude respectueuse et digne. Il est inacceptable d'afficher un comportement ostentatoire, comme organiser des festivités coûteuses dans les jours suivant l'annonce, ce qui minerait la confiance des populations envers les acteurs humanitaires.

IV. Questionnaire du Label Éthique pour les Organisations Humanitaires

A. Principes Fondamentaux

Les organisations humanitaires labellisées s'engagent à respecter les principes suivants :

- Neutralité et impartialité

.....

.....

.....

- Transparence et bonne gouvernance

.....

.....

.....

- Respect des droits humains

.....

.....

.....

- Impact mesurable et durable

.....

.....

.....



Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Comment appliquez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Comment vivez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Observations et recommandations]

.....

.....

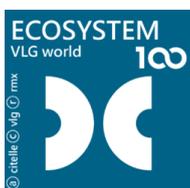
.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



B. Obligation de Transparence

Les organisations doivent rendre publics leurs rapports financiers et d'activités.

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Détail des rapports disponibles]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Comment vivez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Avis sur la transparence]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p19/43

C. Protection des Bénéficiaires et Respect des Données

Les données personnelles des bénéficiaires doivent être protégées et leur consentement respecté.

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Mesures mises en place]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Comment vivez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Avis sur la sécurité des données]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



D. Non-divulgation (NDA)

Les informations stratégiques échangées entre les parties doivent rester confidentielles.

.....

.....

.....

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Accord de non-divulgation signé ?]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Comment vivez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Conformité]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p21/43

E. Indicateurs de Performance (KPI)

Chaque organisation doit suivre et rapporter des KPI clés, incluant :

- Nombre de bénéficiaires aidés

.....

.....

.....

.....

.....

- Efficacité des interventions

.....

.....

.....

.....

.....

- Utilisation des fonds

.....

.....

.....

.....

.....



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p22/43

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Quels KPI sont suivis ?]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Comment vivez-vous ce principe ?]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse des résultats]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



F. Evaluation des pratiques éthiques

Elle vise à recueillir les avis des 4 parties impliquées (l'organisation humanitaire, l'organisme d'évaluation, bénéficiaires et ECOSYSTEM VLG world) sur la conformité aux principes éthiques définis ci-dessus.

1. Indépendance et Neutralité

- L'organisation a-t-elle des garanties d'indépendance face à ses bailleurs ? (Oui/Non, Justification)

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Oui/Non, Justification]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



- Propose-t-elle un cadre clair pour éviter toute forme de chantage financier ou politique ?

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Oui/Non, Justification]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



2. Transparence et Responsabilité

- L'organisation rend-elle publiques les difficultés éthiques qu'elle rencontre ?
(Exemples et actions correctives)

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Oui/Non, Justification]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



3. Réputation et Partenariats

- Comment l'organisation gère-t-elle les risques de réputation liés à ses partenaires ? (Plan d'action en cas de crise)

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Explications]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



4. Respect des Bénéficiaires et de leur Autonomie

- L'organisation propose-t-elle des alternatives aux bénéficiaires lorsque d'autres acteurs peuvent mieux répondre à leurs besoins ?

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Oui/Non, Justification]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



5. Concertation et Représentation

- Y a-t-il des procédures claires de consultation des bénéficiaires avant toute décision affectant leur avenir ?

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Oui/Non, Justification]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



6. Communication et Dignité

- Comment l'organisation gère-t-elle l'annonce de nouvelles difficiles aux bénéficiaires ?

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Réponse]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



- Exemple de pratiques respectueuses et contre-exemples observés.

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Exemples]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



7. Statistiques et Indicateurs Clés de Performance (KPI)

- % de diversification des sources de financement

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Réponse]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



- % de situations où la transparence sur des problématiques éthiques a été présentée aux bailleurs

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Réponse]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



- Nombre de réunions de concertation avec les bénéficiaires avant prise de décision

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Réponse]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



- Indice de satisfaction des bénéficiaires sur la gestion des relations et la communication

Évaluation

- **Organisation humanitaire** : [Réponse]

.....

.....

.....

- **Bénéficiaires** : [Commentaires]

.....

.....

.....

- **Organisme d'évaluation** : [Analyse de la réponse]

.....

.....

.....

- **ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

.....

.....

.....



G. Formulaire d'évaluation globale

Nom de l'organisation

.....
.....

Date d'évaluation

.....

Commentaires généraux

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Axes d'améliorations

.....
.....
.....
.....
.....



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p36/43

H. Evaluation finale par ECOSYSTEM VLG world

(ECOSYSTEM VLG world approuve ou refuse la conformité de l'organisation avec les critères éthiques du Label.)

Nom du Représentant d'ECOSYSTEM VLG world

.....

Date

.....

Nombre de points validés

.....

Commentaires généraux

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Evaluateur ECOSYSTEM VLG world** : [Validation : Oui / Non]

Fait à.....Signature



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p37/43

I. Les signatures des parties

Organisation humanitaire Date.....Fait à.....

.....
.....

Signature

Représentant des bénéficiaires Date.....Fait à.....

.....
.....

Signature

Organisme d'évaluation Date.....Fait à.....

.....
.....

Signature

ECOSYSTEM VLG world [Validation finale : Oui / Non] Date.....Fait à.....

.....
.....

Signature



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p38/43

V. Licences et Partages

A. A l'extérieur de ECOSYSTEM VLG world UNIVERS

Toutes les personnes ou associations ou organisations ou entreprises ou communautés ou territoires ou états (liste non exhaustive) qui ne sont pas membres autorisés ou bénéficiaires autorisés de **ECOSYSTEM VLG world CONSORTIUM** ou qui ne sont pas des projets d'**ECOSYSTEM VLG world** sont soumis aux règles suivantes :

- La **licence CC BY-NC-ND** permet à l'auteur d'autoriser l'exploitation et la diffusion d'une œuvre publiée par ce même auteur (programmes, théories, structures, technologies, liste non exhaustive) sous condition que celle-ci ne soit pas modifiée ni utilisée dans son ensemble ou partiellement à des fins commerciales.
- L'exploitation commerciale, les dons, les subventions, le sponsoring ou autre génération de flux financiers sont assimilés à une utilisation commerciale.
- La licence oblige également à l'utilisateur d'accorder la propriété intellectuelle à l'auteur d'origine.

B. à l'intérieur de ECOSYSTEM VLG world UNIVERS

Toutes les personnes ou associations ou organisations ou entreprises ou communautés ou territoires ou états (liste non exhaustive) qui sont membres autorisés ou bénéficiaires autorisés de **ECOSYSTEM VLG world CONSORTIUM** ou qui sont des projets d'**ECOSYSTEM VLG world** sont soumis aux règles suivantes :

- La **LICENCE ECOSYSTEM VLG world** permet aux membres autorisés ou bénéficiaires autorisés de **ECOSYSTEM VLG world CONSORTIUM** ou aux projets d'**ECOSYSTEM VLG world** d'utiliser l'oeuvre dans le cadre de l'**UNIVERS** protégé par le **NDA** d'**ECOSYSTEM VLG world** et après validation des éventuelles demandes de modifications ou d'adaptations.
- Si des "flux financiers" sont générés autour d'une oeuvre ayant un auteur (comme des dons, des subventions, du sponsoring ou autres) les règles suivantes sont appliquées
 - l'auteur de l'œuvre reçoit de 2,5% à 5% sur l'ensemble des flux financiers selon les contrats Citelle.
 - **ECOSYSTEM VLG world Head Quarter (HQ)** facture 4% sur l'ensemble des flux internes ou externes. Les sommes facturées sont dédiées à la gestion administrative de l'**UNIVERS** et/ou à un fond d'entraide à la discrétion du comité.

C. Les cas d'usages Hors du LABEL COPYRIGHTS ECOSYSTEM VLG world

- Pour toute utilisation hors du cadre du © **LABEL COPYRIGHTS VLG world** veuillez contacter © Virginie Guignard Legros virginie.vlgworld@mailfence.com



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p39/43

VI. Mise à jour régulière de ce document

Si vous n'avez qu'une impression papier ou Pdf de ce document, vous pouvez trouver le document régulièrement mises à jour en suivant le lien suivant :



<https://t.ly/clkrr>

ou sur le site

<https://ecosystem.vlg.world>

VII. Informations générales sur les labels

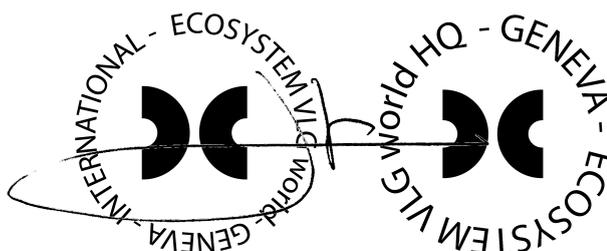
Vous pouvez trouver les informations régulièrement mises à jour en suivant le lien suivant :

<https://shorturl.at/PO0JP>

VIII. Contacts

Contact de l'organisation Fait le 22/06/2025 à GENEVE, Suisse

Virginie Guignard Legros
ECOSYSTEM VLG world
et ECOSYSTEM VLG world HQ
Virginie.vlgworld@mailfence.com



Coordinateur de l'intervention

Mamadou Niambele
whatsapp
(+221) 76 859 34 06



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p40/43

IX. Comptes bancaires

RAIFFEISEN ECOSYSTEM VLG World HQ comptes

CHF - **CH25 8080 8006 5690 3384 8**

EUR - **CH25 8080 8006 5972 6269 1**

USD - **CH51 8080 8007 4418 8749 2**

BIC : RAIFCH22

Veuillez nous envoyer à info.ecosystem@vlg.world le document rempli à la page suivante avant d'effectuer un virement bancaire.



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p41/43

X. Formulaire de Dons de ECOSYSTEM VLG world HQ

Seul **ECOSYSTEM VLG world HQ** est autorisé à recevoir des fonds pour l'écosystème. **ECOSYSTEM VLG world HQ** gère les comptes bancaires de tout l'écosystème.

Veuillez être attentif que **ECOSYSTEM VLG world HQ**, ni aucune organisation de **ECOSYSTEM VLG world** n'est autorisée statutairement à rembourser un don. Au cas où le projet s'arrêterait ou serait modifié, nous essayerons dans la mesure du possible de réaffecter les fonds dans un projet proche.

Souhaitez-vous recevoir un rapport d'activité avec l'utilisation de votre donation ?

Oui - Non (entourez la bonne réponse).

Merci d'indiquer par écrit et de façon lisible la somme et l'objet de votre donation :

.....
.....

Est-ce que votre donation concerne un projet ? Plusieurs projets ? Une partie d'un dossier qui vous a été présenté ? Ou est-ce que votre don n'est pas fait pour un projet précis mais pour soutenir l'écosystème ?

.....
.....

Signature du donateur :

Nom complet

Structure.....

Adresse.....

Pays.....

Tel..... Email



ECOSYSTEM VLG world C/O WSCF CP 2100 Genève 2 - SUISSE

<https://ecosystem.vlg.world> - Document LABEL L-VLG-EIF

IDE Suisse : CHE-235.814.872 - [Copyrights](#) p39 © VLG Autorisé par Citelle p42/43